

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent
Sous-direction Technique Opérationnelle

Réf: AT/DO46/SDT/DRT/30/2020

AIN TEMOUCHENT LE 01/03/2020

A

L'entreprise SARL UNIMARBRE
représentée par M. BESSEGHIR MOHAMED
CITE NOUVELLE 12 SIDI MAROUF N° 10 LOCAL 02
SIDI CHAHMI
ORAN

MISE EN DEMEURE

Projet : REALISATION D INFRASTRUCTURE D ACCUEIL,POSE ET RACCORDEMENT CABLE FO

LIAISON : POSTE EL MALAH ----URAD HAMMAM BOUHADJAR

- Vu le marché N°38/2019 du 04/11/2019 ayant l'objet REALISATION D INFRASTRUCTURE D ACCUEIL ,POSE ET RACCORDEMENT CABLE FO
- Vu l'ordre de service N°99/19 de démarrage des travaux .
- Vu le procès verbal d'ouverture de chantier du 26 janvier 2020

J'ai le regret de constater que vous n'avez pas pris en considération les recommandations du la commission d'ouverture de chantier pour le respect des normes indiquées dans le cahier de charge de l'avis d'appel d'offre N° 36/AT/DO46/SDFS/DAL/2019 et ceci après avoir modifier la nature des travaux indiqués sur le cahier de charge sans autorisation au préalable par un représentant de la DO et non respect des travaux indiqués dans l'autorisation de voirie qu'Algérie télécom qui vous a été remis ,vous avez fait la fouille avec la micro trancheuse sur la chaussée article RT103 au lieu de faire la fouille sur l'accotement de la route Article RT 102, malgré la largeur existante de l'accotement ,où vous avez dépassé la quantité de l'article RT103 indiqué dans le devis estimatif du cahier de charge.

A cet effet, je vous demande de respecter le tracé des fouilles sur l'accotement et les travaux mentionnés dans le cahier de charge suivant la quantité indiquée dans chaque article , dans un délai de rigueur de quarante huit heures (48) heures, dès réception de cette notification.

Dépasser ces délais des mesures coercitives seront prises envers votre entreprise conformément à la réglementation en vigueur.

